



## PRÉFÈTE DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Étienne, le 20/11/2020

#### **COVID-19 – Les mesures de soutien économique**

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement met en place des mesures inédites de soutien aux entreprises pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Les principaux dispositifs (détaillés dans le tableau ci-joint) sont :

- le Fonds de solidarité, qui a été élargi et renforcé,
- les exonérations et le report des charges sociales et fiscales,
- les prêts garantis par l'État,
- l'activité partielle

De nouvelles mesures viennent compléter ces dispositifs :

- le dispositif de soutien financier pour le paiement des loyers, via un crédit d'impôt de 50 % aux bailleurs qui renoncent à un mois de loyer.
- l'accompagnement des artisans, des commerçants, des restaurateurs et des indépendants dans la mise en place d'un dispositif de numérisation, avec un soutien financier à hauteur de 500€. Ce dispositif leur permet d'être visible sur internet, d'informer et de garder le contact avec leurs clients en faisant connaître leurs offres et de développer la vente par le retrait de commande, la livraison à domicile ou la vente en ligne. Les collectivités qui souhaitent développer des plateformes de regroupant plusieurs commerçants peuvent obtenir un soutien financier de 20 000€.
- un soutien financier pour les petites associations sportives de 15 M€.
- un soutien financier pour les structures de l'économie sociale et solidaires et les associations ayant une activité économique. Ce fonds d'urgence de 30 M€ est destiné à aider en priorité les petites associations employeuses de moins de 10 salariés n'ayant eu accès à aucune aide et celles exerçant dans le domaine économique. Ce fonds attribuera une aide comprise entre 5 000 et 8 000 € pour financer les emplois de leurs salariés et pallier les difficultés de trésorerie.

Une "foire aux questions" très complète est disponible pour les entreprises qui s'interrogent sur les aides dont elles pourraient bénéficier : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/faq>

#### **Cabinet de la préfète**

Tél : 04 77 48 48 06  
Mél : [karine.lanaud@loire.gouv.fr](mailto:karine.lanaud@loire.gouv.fr)  
Service départemental de  
la communication interministérielle